

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

N°CT2018.5/086

L'an deux mil dix huit, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Madame Ange CADOT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPPEZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Serge FRANCESCHI à Monsieur Axel URGIN, Monsieur François VITSE à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Richard ANANIAN à Madame Danièle CORNET, Madame Catherine BRUN à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Brigitte JEANVOINE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Akli MELLOULI à Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Georges URLACHER, Madame Dominique TOUQUET à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Mireille COTTET, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Ange CADOT.

Nombre de votants : 71

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11067A-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11067A-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018

N°CT2018.5/086

OBJET : **Finances** - Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code général des impôts et notamment les articles 1639 A, 1520 à 1523 et 1636 B undecies ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.541-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n °CT2018.2/031-2 du 4 avril 2018 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018 ;

VU les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentées au titre de l'année 2019 ;

CONSIDERANT que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées ;

CONSIDERANT que s'agissant d'une taxe et non d'une redevance, elle n'est pas liée au service assuré mais constitue une contribution indispensable au service public d'élimination et de collecte des déchets ;

CONSIDERANT qu'une exonération peut être accordée par la collectivité aux locaux à usage industriel ou commercial du territoire sur présentation d'un dossier complet (une demande annuelle d'exonération, la présentation de justificatifs attestant que les déchets des structures sont gérés conformément à la réglementation en vigueur) ;

CONSIDERANT l'étude de la collectivité approfondie des dossiers remis au titre des demandes d'exonération pour l'année 2019 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11067A-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018

CONSIDERANT que seuls les établissements dont la liste figure en annexe ont fourni un dossier permettant de s'assurer qu'ils réalisent une gestion de leurs déchets conforme à la réglementation en vigueur ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **EXONERE** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 les établissements dont la liste est annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de notifier cette délibération à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux et d'afficher la liste des établissements exonérés au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et des communes membres.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11067A-DE-1-1

Liste des établissements pour demande d'exonération de TEOM pour 2019	Adresse de l'établissement	Commune de l'établissement
Centre commercial Régional Créteil Soleil (CCR)	Klepierre, 75 Paris, mandataire du syndicat des copropriétaires	Créteil
<u>Carrefour Hypermarchés SAS</u>	Centre Commercial Créteil Soleil Direction du Centre Commercial Av du Général de Gaulle	Créteil
ESSILOR International	39-69 Bd Jean-Baptiste Oudry	Créteil
ESSILOR	81 Bd Jean-Baptiste Oudry	Créteil
Centre commercial Boissy 2	3 avenue Charles de Gaulle	Boissy-Saint-Léger
Homebox	10, avenue Georges Brassens	Boissy-Saint-Léger
LE TROT, sté d'encouragement et d'élevage du cheval français	Domaine de Grosbois	Boissy-Saint-Léger
RHC	10, avenue Georges Brassens	Boissy-Saint-Léger
TEGE	40, rue des Sablons	Boissy-Saint-Léger
Centre commercial de Pince-Vent : syndicat des copropriétaires du centre commercial de Pince-Vent	85, route de Provins	Chennevières-sur-Marne
Carrefour (Pince-Vent)	85, route de Provins	Chennevières-sur-Marne
Castorama	Centre commercial Pince vent Z.A.C. de l'Hippodrome	Chennevières-sur-Marne
Conforama	Centre commercial Pince vent Z.A.C. de l'Hippodrome	Chennevières-sur-Marne
Forum de l'habitat (ZAC de l'Hippodrome)	Avenue de Champlain	Chennevières-sur-Marne
METRO	8, rue Gay Lussac	Chennevières-sur-Marne
BUT	Route de Noiseau, ZI la Croix Saint Nicolas	La Queue-en-Brie
Centre Hospitalier « les Murets »	17, rue du Général Leclerc BP 33	La Queue-en-Brie
Jardiland	2, rue Armand Peugeot	La Queue-en-Brie
La Halle aux chaussures	Avenue de l'Hippodrome	La Queue-en-Brie
La Halle aux vêtements	Avenue de l'Hippodrome	La Queue-en-Brie
Maison d'accueil spécialisée les Murets / Amis de l'Atelier	Rue Dunoyer de Ségonzac	La Queue-en-Brie
TEVA (SCI du Champ Fetu)	600, route de Brie	La Queue-en-Brie
Sté Proust	11, rue Sadi Carnot	Noiseau
McDonald's	Route de Provins	Ormesson-sur-Marne
AB2R	6, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
ALDORANDE	6, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
ALMA	7/9, rue des Amériques	Sucy-en-Brie
Association de prévention de soins et d'insertion APSI le Relais 94	8, rue Marco Polo	Sucy-en-Brie
2BAP	6, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
FERVERRE Créations	8, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
Fiducial expertise	19, rue Magellan (SCI la dame blanche)	Sucy-en-Brie
FRACIM SERVICES	2, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
Geneton SAS	5, rue des Amériques	Sucy-en-Brie
LIVCER	17, avenue de la Sablière	Sucy-en-Brie
Marcus SARL SCI Mazal CMCIC LEASE Paris ETHIK BOISSON	16, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
NAGA (SCI Sablière)	14, avenue de la Sablière	Sucy-en-Brie
PRESSI	6, rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
Restaurant Pizza del Arte	1, rue des Amériques	Sucy-en-Brie
Simply Market Sucy (SCI du Fort)	Avenue du Fort	Sucy-en-Brie
Société des Investisseurs Réunis (SOS Murs-rideaux)	16/18, avenue de la Sablière	Sucy-en-Brie
Soluglob	16, rue Magellan	Sucy-en-Brie
SOFIBUS Patrimoine	Boucle d'or	Sucy-en-Brie